

PRÉHISTOIRE DE LA POLITIQUE DU LIVRE EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

LES « LETTRES OUVERTES AUX ÉCRIVAINS DE BELGIQUE » DE ROGER AVERMAETE

TANGUY HABRAND

Pendant une trentaine d'années, de 1952 à 1988, un périodique d'un genre particulier s'est propagé dans les milieux littéraires en Belgique. Combien l'ont reçu et en ont fait la lecture ? Nul ne le sait. Son retentissement a néanmoins été équivalent, à n'en pas douter, aux revues les plus officielles de l'époque. Son secret ? Une ironie, un cynisme, une autodérision plus dévastateurs que les méthodes des avant-gardes dites radicales, vouées à une critique intégrale et sans appel du système des lettres belges.

À la fin de l'année 1952, l'écrivain anversois Roger Avermaete rédige un opuscule de quatre pages, sans date, adressé aux écrivains de Belgique. Cette lettre ouverte, qui tient autant du pamphlet que de l'antimanifeste, a pour déclencheur le cinquantième anniversaire de l'AEB (Association des écrivains belges), ses discours, banquets, vins d'honneur, ministres, diplomates, fleurs, couronnes¹. D'un ton espiègle, faussement approbateur, résigné peut-être, Avermaete dit ne pas vouloir remettre en question une tradition éprouvée dans les domaines de la pêche à la ligne, du jeu de boules et de l'élevage caprin. L'heure n'est pas à la récrimination, mais à des réflexions « secondaires », qui lui sont venues « en humant l'encens et la myrrhe si

généreusement brûlés en notre honneur ». Avermaete décrit négligemment le secteur, comme jadis dans sa *Petite fresque des arts et des lettres dans la Belgique d'aujourd'hui* (1929)². Auteur, libraire, éditeur, presse, État, dans les faits, tout le monde en prend pour son grade.

Série préméditée ou non, la lettre entraîne une autre, puis encore une autre, et ainsi de suite. La périodicité est donnée. Les lettres d'Avermaete tomberont tous les trois mois, comme un couperet, aux solstices et aux équinoxes. Alors que *Correspondance* (1924-1925), autre revue épistolaire publiée aux premiers temps du surréalisme, s'est autodissoute au bout d'une vingtaine de numéros, seule la mort d'Avermaete interrompra le processus.

En résulte un corpus de 144 lettres imprimées sur les quatre faces d'une feuille B4 (environ) pliée en deux. Portant la mention « Éditeur Roger Avermaete », elles relèvent du compte d'auteur, ou plutôt de l'autoédition, exception dans la trajectoire d'un auteur abonné aux contrats éditoriaux et défenseur de la professionnalisation des écrivains³.

Le Bois sacré

Si Roger Avermaete ne cesse de suivre et de commenter l'actualité, il est des sujets sur lesquels l'auteur fait preuve d'une constance remarquable, voire implacable. L'AEB, dont il est membre au demeurant, se trouve ainsi raillée pendant trois décennies pour son

1 « Lettre ouverte aux écrivains de Belgique », s.d. [solstice d'hiver 1952].

2 *Petite fresque des arts et des lettres dans la Belgique d'aujourd'hui*, L'Églantine, 1929.

3 « Sixième Lettre ouverte aux écrivains de Belgique », équinoxe du printemps 1954.

- 4 « Vingt-quatrième Lettre ouverte aux écrivains de Belgique », équinoxe de l'automne 1958.
- 5 « Sixième Lettre ouverte aux écrivains de Belgique », équinoxe du printemps 1954.
- 6 « Troisième Lettre ouverte aux écrivains de Belgique », solstice de juin 1953.
- 7 « Sixième Lettre ouverte aux écrivains de Belgique », équinoxe du printemps 1954.
- 8 « Nouvelle [deuxième] Lettre ouverte aux écrivains de Belgique », équinoxe de printemps 1953 ; et « Troisième Lettre ouverte aux écrivains de Belgique », solstice de juin 1953.
- 9 Désiré DENUIT, *Roger Avermaete le non-conformiste*, Fonds Mercator, « Arcade », 1979.
- 10 « Quatrième Lettre ouverte aux écrivains de Belgique », équinoxe de septembre 1953.
- 11 « Cinquante-et-unième Lettre ouverte aux écrivains de Belgique », solstice de l'été 1965.
- 12 « Vingt-et-unième Lettre ouverte aux écrivains de Belgique », solstice de l'hiver 1957.
- 13 « Cinquante-quatrième Lettre ouverte aux écrivains de Belgique », équinoxe du printemps 1966.
- 14 « Trente-cinquième Lettre ouverte aux écrivains de Belgique », solstice de l'été 1961.

inertie. Dotée de 400 membres, l'AEB vit selon Avermaete dans l'illusion que le nombre fait la force, à défaut de pouvoir miser sur la qualité. Sa publication *Nos lettres*, cet « excitant périodique⁴ » qui n'est ni une revue ni un bulletin professionnel (un « mulet »), de même que son *Catalogue* de parutions sont aussi matière à commentaires. Comment se pourrait-il que 800 titres d'auteurs belges soient présents dans le commerce en 1954 ? Dans le commerce clandestin, alors. Et que dire des 140 éditeurs recensés, quand on en dénombre une douzaine, et encore ? À moins de compter ceux qui vivent des subventions accordées à des poètes escroqués deux fois, au moment de la fabrication et au moment de la diffusion⁵.

L'Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique ne s'en sort guère mieux. Avec ses 40 membres pour dix fois plus d'écrivains à peine, l'ARLLF offre un taux de réussite supérieur à la Loterie nationale⁶ – alors qu'il suffit, pour être membre de l'AEB, d'être en ordre de cotisation. L'AEB et l'ARLLF constituent pourtant la toile de fond, l'horizon absolu du jeu littéraire en Belgique francophone : « En Belgique, mes chers confrères, notre salut est de faire semblant : on joue à l'homme de Lettres. On met sur sa carte de visite : membre de l'AEB, en attendant l'ARLLF⁷. » L'expression qui revient le plus souvent sous la plume de Roger Avermaete pour qualifier ce milieu est celle de « Bois sacré ». Un espace autonome et pur, coupé du monde, fonctionnant selon des règles propres. Mais qui, à y regarder de plus près, a l'étroitesse d'un « potager⁸ ».

Du potager au système

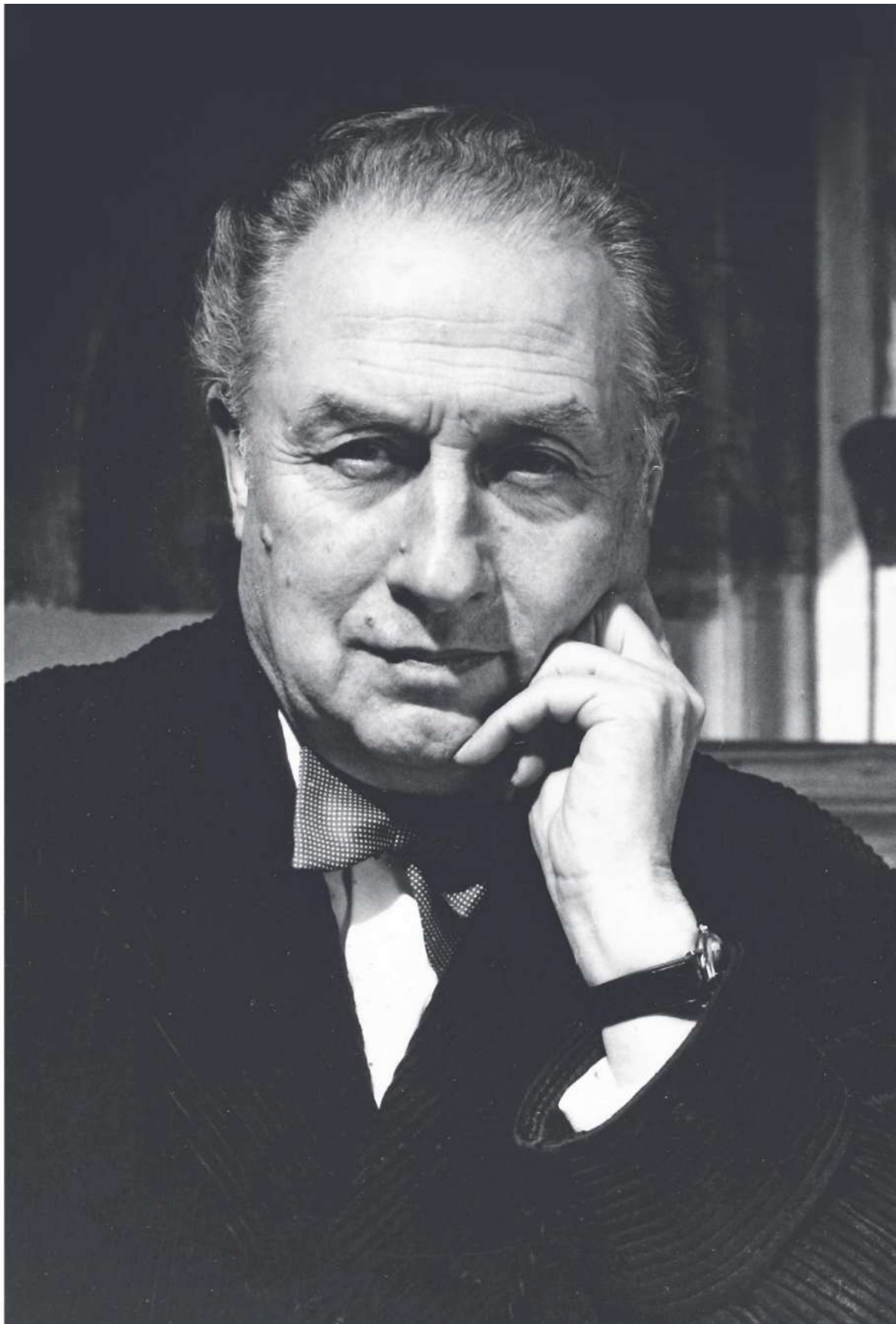
AEB, ARLFF, ces institutions ne sont pas condamnées en soi par Roger Avermaete. On aurait tort de voir en lui un pur anarchiste rétif à toute forme d'organisation ou de hiérarchie, lui qui a accumulé les distinctions tout au long de sa trajectoire, en plus d'une belle carrière de fonctionnaire et d'enseignant à Anvers. Ce que retient le « non-conformiste », pour reprendre la formule de son biographe Désiré Denuit⁹, c'est l'écart entre le savoir-faire de cette magistrature des lettres et la prétention qui est la sienne dans l'exercice de ses fonctions ainsi que dans la défense de ses positions. Les académiciens belges ne portent certes pas, comme en France, d'uniforme persillé, d'épée au côté ni de bicorne à plumes¹⁰. Ils ne manquent cependant pas de manières sous lesquelles se draper :

Je suis tombé en arrêt devant une phrase d'Oscar Wilde : « L'humanité se prend trop au sérieux, c'est le péché originel du monde. » J'ai pensé aussitôt à mes compatriotes et, plus spécialement à vous, poètes et romanciers, essayistes et dramaturges, pour qui le sérieux compense souvent la faible audience¹¹.

Plus fondamentalement, Avermaete déconstruit au fil de ses lettres ouvertes le système très fermé des lettres belges, où un « peuple de poètes¹² » est administré par l'Académie d'un côté (qui gère le Fonds des lettres), par le Service des lettres du ministère de l'Instruction

publique de l'autre (et sa « Commission consultative pour l'achat de livres de valeur littéraire certaine [*sic*]¹³ »). Entre les deux, ou plutôt *dans* les deux, beaucoup d'académiciens. Et notamment la figure de Roger Bodart, cible récurrente de l'épistolier. Dans ces matières, Avermaete apparaît bien plus comme un lanceur d'alerte que comme un simple polémiste qui sortirait du bois tous les trimestres. L'une des thématiques fortes et régulières de ses lettres réside dans l'analyse des listes de livres achetés pour le compte de l'État, document confidentiel quand il l'obtient une première fois en 1961 (achats de 1960)¹⁴. Ses investigations l'amènent à fustiger ce que Bibiane Fréché nommera quelques décennies plus tard le « système Bodart », un régime de subventions favorable aux amis et aux proches du conseiller littéraire actif au sein du ministère de l'Instruction publique¹⁵. Que deviennent les livres achetés, ensuite ? Pas grand-chose, selon Roger Avermaete : montagnes de paquets non défaits, conservés en caves, comme les « preuves tangibles de notre production¹⁶ ».

Alors que l'État soutient vaille que vaille des « auteurs qui suent l'ennui¹⁷ », les mesures complémentaires ont surtout pour objet la France : séjours rémunérés d'auteurs belges¹⁸, largesses envers Pierre Seghers pour faire entrer des Belges dans la collection « Poètes d'aujourd'hui¹⁹ », le problème ne tient pas seulement aux compromissions qui s'expriment ici comme ailleurs. Il en va surtout, semble-t-il, d'une forme évoluée de provincialisme qui tend à chercher à l'étranger la validation de ses hauts faits.



- 15 Bibiane FRÉCHÉ,
« Pouvoir, littérature
et réseaux en Belgique
francophone : Roger
Bodart (1910-1973) »,
Études de lettres,
n° 1, « Écrire en
francophonie : une prise
de pouvoir ? », 2008.
- 16 « Dix-neuvième Lettre
ouverte aux écrivains de
Belgique », solstice de
l'été 1957.
- 17 « Nouvelle [deuxième]
Lettre ouverte aux
écrivains de Belgique »,
équinoxe de printemps
1953.
- 18 « Neuvième Lettre
ouverte aux écrivains de
Belgique », solstice de
l'hiver 1954.
- 19 « Soixante-deuxième
Lettre ouverte aux
écrivains de Belgique »,
équinoxe du printemps
1968.

Pendant ce temps, Avermaete voit monter de puissantes formes de nationalisme, communautaires et linguistiques, qui ne sont pas propices à la collaboration et à l'entraide. Sans en faire un modèle absolu, il compare le système des lettres francophones à celui des lettres flamandes et ne peut que constater le fossé qui les sépare. Les revendications et les actions de la Vereniging van Vlaamse Letterkundigen, en particulier, retiennent son attention pour ce qu'elles signifient en fait de modernité du statut de l'écrivain, sur le plan de la reconnaissance de son travail et de son « indépendance ». On voit certes poindre, côté francophone, des espoirs similaires, autour du Groupe du roman notamment²⁰, mais ces actions n'existent qu'à l'état embryonnaire et ne sont nullement suivies par une association telle que l'AEB, plus portée sur les conduites aristocratiques. De lettre en lettre se dessine ainsi de plus en plus nettement le projet de Roger Avermaete, sa « vision » en tout cas, lui qui faisait mine de ne pas en avoir au début de son long plaidoyer :

Alors, il faut, comme j'ai eu l'honneur de vous le rappeler à maintes reprises, promouvoir l'édition, non pas une édition d'État, qui nous gaverait d'académiciens plus ou moins solennels et d'académisables chantant : « Nous entrerons dans la carrière / Quand nos aînés n'y seront plus / Nous y trouverons leur poussière / Et les traces de leurs vertus (*bis*) »... mais une édition active qui tient la littérature pour une matière vivante et

son produit, le livre, pour une marchandise propre à toucher le public et non à moisir dans une cave officielle ou dans une bibliothèque oubliée²¹.

Un monde en mutation

Les « Lettres ouvertes aux écrivains de Belgique » de Roger Avermaete constituent une curiosité archivistique. À raison de quelques exemplaires ou plus, on en trouve la trace dans un certain nombre de fonds d'archives d'écrivains. La presse littéraire se fait régulièrement l'écho, elle aussi, des Lettres, que ce soit pour les reproduire ou y réagir. De ce double point de vue, les collections des Archives et Musée de la littérature sont un bon indicateur du rôle que cette livraison trimestrielle joue dans l'arène et dont il est évidemment question aussi dans la correspondance, privée cette fois, de Roger Avermaete avec différentes personnalités du monde littéraire. S'agissant des Lettres ouvertes proprement dites, les AML disposent du corpus dans sa quasi-intégralité, puisqu'il ne manque que trois numéros sur les cent quarante-quatre imprimés et diffusés (n° 141, 142 et 143, années 1987-1988, si d'aventure un lecteur du *Carnet et les Instants*...). Le fonds Roger Avermaete permet toutefois de compenser ce manque sans trop de difficultés, puisqu'il contient la totalité des manuscrits autographes des Lettres ouvertes, du début en 1952 à la fin en 1988.

Par-delà les seules questions techniques de politique du livre, cet ensemble de lettres de Roger Avermaete offre un

aperçu très large de la vie littéraire en Belgique francophone. Dans ses multiples contributions, Avermaete rend compte d'événements aussi distants temporellement que l'Expo 58 et le Festival Europalia 80, parle de théâtre, de la place du cyclisme au sommet de la hiérarchie culturelle, de timbres à l'effigie des grands auteurs, d'expositions, d'anthologies, de petits faits d'actualité vécus à chaud comme la parution (malmenée, bien entendu) du *Guide littéraire de la Belgique, de la Hollande et du Luxembourg* chez Hachette en 1972. La longévité de l'entreprise, couplée à une régularité sans faille, en fait un essai *en mouvement* des plus passionnants et d'autant plus riche qu'il enjambe deux époques. Avec la fédéralisation de la Belgique, Roger Avermaete voit se mettre en place les structures qui aboutiront effectivement, au sein de la Communauté française de Belgique, aux mécanismes de professionnalisation des auteurs et de la chaîne du livre qu'il a appelés de ses vœux. Mais la transition sonne aussi le glas de la Belgique unitaire, d'une culture faite de coexistence linguistique, déchirure qui confère à ses lettres leur profonde nostalgie.

20 « Soixante-quatorzième Lettre ouverte aux écrivains de Belgique », équinoxe du printemps 1971.

21 « Vingt-septième Lettre ouverte aux écrivains de Belgique », solstice de l'été 1959.

